

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit DECA FLASH**
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Étape du cycle de vie C** Utilisation par les consommateurs
- **Secteur d'utilisation SU21** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit PC14** Produits de traitement des surfaces métalliques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de surface de métaux

- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MA-FRA S.p.A. a Socio Unico
Via Aquileia, 44/46
20021 Baranzate (MI) ITALIA
Tel. +39 023569981
www.mafra.com
mafra@mafra.it
- **Service chargé des renseignements :**
E-mail: lab@mafra.it
info@mafra.it
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**
FRANCE :
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
In case of accident call the emergency number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 -  **GHS02 flamme**
Aerosol 1 H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*
 -  **GHS09 environnement**
Aquatic Chronic 2 H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
 -  **GHS07**
Skin Irrit. 2 H315 *Provoque une irritation cutanée.*
Eye Irrit. 2 H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
STOT SE 3 H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 1)

- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

kérosène (pétrole)

- Mentions de danger

H222-H229 **Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT**: Non applicable.- **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description** : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	35-45%
CAS: 8008-20-6 EINECS: 232-366-4 Reg.nr.: 01-2119485517-27	kérosène (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-35%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Reg.nr.: 012119484651-34	Hydrocarbures, C6, isoalcanes Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	15-25%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	10-20%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbons, C9, aromatics Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	5-10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 2)

CAS: 68439-46-3	Ethoxy Alchol C9-C11 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-3%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5	naphtalène ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<1%

- Règlement (CE) No 648/2004

hydrocarbures aliphatiques	≥15 - <30%
hydrocarbures aromatiques	≥5 - <15%
agents de surface non ioniques, parfums	<5%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Veiller à l'apport d'air frais

- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Engourdissement

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloignées les sources d'incendie

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

N'employer que dans des secteurs bien aérés

- Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C.

Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

- Classe de stockage :

- Classe VbF : néant

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

106-97-8 butane, pur

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm

Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

91-20-3 naphthalène

VME Valeur à long terme: 50 mg/m³, 10 ppm

C2

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 4)

- DNEL		
8008-20-6 kérosène (pétrole)		
Oral	Systemic Long-term Effects	19 mg/Kg bw/day (Consumers)
64742-49-0 Hydrocarbures, C6, isoalcanes		
Oral	Systemic Long-term Effects	1.301 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	13.964 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		1.377 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Systemic long-term effets	5.306 mg/m ³ (Industrial Workers)
		1.137 mg/m ³ (Consumers)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	Systemic Long-term Effects	5 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effets	83 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		50 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local long-term effects	67,5 mg/m ³ (Industrial Workers)
		40,5 mg/m ³ (Consumers)
	Local short-term effects	101,2 mg/m ³ (Industrial Workers)
		60,7 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic long-term effets	67,5 mg/m ³ (Industrial Workers)
		40,5 mg/m ³ (Consumers)
Hydrocarbons, C9, aromatics		
Oral	Systemic Long-term Effects	11 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	25 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		11 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Systemic long-term effects	150 mg/m ³ (Industrial Workers)
		32 mg/m ³ (Consumers)
C9-C12 n-alkene, iso alkene, aromatics		
Oral	Systemic Long-term Effects	26 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	44 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		26 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Systemic long-term effects	330 mg/m ³ (Industrial Workers)
		71 mg/m ³ (Consumers)

- PNEC**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

PNEC STP	200 mg/L (STP)
Soil	0,32 mg/Kg (Soil)
Soft Water	1,1 mg/L (Water)
Sea water	0,11 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	4,4 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	0,44 mg/Kg (Soil)

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel :****- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 5)

- **Protection respiratoire** : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains** :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Gants en caoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux** :



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : Aérosol

Couleur : incolore

- Odeur : caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: n.a

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 36 °C

- Point d'éclair : -20 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température d'inflammation : 220 °C

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Non déterminé.

- Limites d'explosion :

inférieure : 0,7 Vol %

supérieure : 10,5 Vol %

- Pression de vapeur à 20 °C: 2.100 hPa

- Densité à 20 °C: 0,79 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non applicable.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

- Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit DECA FLASH

(suite de la page 6)

- 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité stable dans des conditions normales
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
 - Danger d'explosion
 - Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables
 - Risque d'incendie
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
 - Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables
 - Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

8008-20-6 kérosène (pétrole)

Oral LD50 > 5.000 mg/Kg (Rat)

Dermique LD50 > 2.000 mg/Kg (Rabbit)

64742-49-0 Hydrocarbures, C6, isoalcanes

Oral LD50 > 2.000 mg/Kg (Mouse)

Dermique LD50 > 2.000 mg/Kg (Mouse)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral LD50 > 2.000 mg/Kg (Rat)

Dermique LD50 2.764 mg/Kg (Rabbit)

Hydrocarbons, C9, aromatics

Oral LD50 3.492 mg/Kg (Rat)

Dermique LD50 > 3.160 mg/Kg (Rabbit)

68439-46-3 Ethoxy Alcohol C9-C11

Oral LD50 4.600 mg/Kg (Rat)

Dermique LD50 > 2.000 mg/Kg (Rat)

C9-C12 n-alkene, iso alkene, aromatics

Oral LD50 > 15.000 mg/Kg (Rat)

91-20-3 naphtalène

Oral LD50 533 mg/Kg (Mouse)

Dermique LD50 > 16.000 mg/Kg (Rat)

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

- des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit DECA FLASH

(suite de la page 7)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :	
64742-49-0 Hydrocarbures, C6, isoalcanes	
EC50 (72h)	55 mg/L (Algae)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
LC50 (96h)	1.300 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia)
EC50 (96h)	>100 mg/L (Algae)
68439-46-3 Ethoxy Alcohol C9-C11	
EC50 (48h)	1,1-10 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	1-10 mg/L (Algae)
LC50 (48h)	>10-<100 mg/L (Daphnia)
C9-C12 n-alkene, iso alkene, aromatics	
LC50 (96h)	10-30 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	10-22 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	4,6-10 mg/L (Algae)
91-20-3 naphthalène	
LC50 (4 h)	>0,4 mg/L (Rat)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA

UN1950

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG AEROSOLS (HEXANES), MARINE POLLUTANT
- IATA AEROSOLS, inflammable

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1
- IMDG



- Class 2.1
- Label 2.1
- IATA



- Class 2.1
- Label 2.1

- Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA

néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphthalène

- Polluant marin :

Oui

- Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

- Indice Kemler :

-

- No EMS :

F-D,S-U

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 9)

<p>- Stowage Code</p> <p>- Segregation Code</p>	<p>SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.</p> <p>SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</p>
<p>- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</p>	<p>Non applicable.</p>
<p>- Indications complémentaires de transport :</p> <p>- ADR</p> <p>- Quantités limitées (LQ)</p> <p>- Quantités exceptées (EQ)</p> <p>- Catégorie de transport</p> <p>- Code de restriction en tunnels</p> <p>- IMDG</p> <p>- Limited quantities (LQ)</p> <p>- Excepted quantities (EQ)</p>	<p>IL</p> <p>Code: E0</p> <p>Non autorisé en tant que quantité exceptée</p> <p>2</p> <p>D</p> <p>IL</p> <p>Code: E0</p> <p>Not permitted as Excepted Quantity</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 55
- **Prescriptions nationales :**
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant
- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
III	19,6
NK	53,5

- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.01.2019

Nom du produit **DECA FLASH**

(suite de la page 10)

- H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Service établissant la fiche technique** : Ma-Fra Laboratories

- **Contact** : lab@mafra.it

- Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**